

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 " " 14 " " six mois.
 " " 7 50 " " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^o, 30, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est sous le patronage de la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BULLIER et C^o, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

20 mai 1862.

Moniteur du 20 mai.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Les circonstances qui ont déterminé les dernières résolutions des plénipotentiaires de l'empereur au Mexique sont l'objet d'appréciations diverses de la part de la presse française et étrangère. Il nous semble opportun, afin d'éclairer l'opinion publique, de reproduire ici les clauses de la convention de Londres et les instructions dont M. de Saligny et le vice-ambassadeur Jurien de la Gravière se sont inspirés en renonçant à négocier avec les plénipotentiaires de M. Juarez et en faisant avancer nos troupes sur Mexico. Nous empruntons ces citations aux documents diplomatiques qui ont été communiqués au Sénat et au Corps législatif à l'ouverture de la session.

Voici d'abord le préambule de la convention du 31 octobre, qui indique le double but assigné à l'action commune de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne :

« Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la reine d'Espagne et Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, se trouvant placées par la conduite arbitraire et vexatoire des autorités de la république du Mexique dans la nécessité d'exiger de ces autorités une protection plus efficace pour les personnes et les propriétés de leurs sujets, ainsi que l'exécution des obligations contractées envers elles par la république du Mexique, se sont entendues pour conclure entre elles une convention, dans le but de combiner leur action commune, et, à cet effet, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir, etc. »

Les articles 1 et 2 de cette convention sont ainsi conçus :

« Art. 1^{er}. Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la reine d'Espagne et Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, s'engagent à arrêter, aussitôt après la signature de la présente convention, les dispositions nécessaires pour envoyer sur les côtes du Mexique les forces de terre et de mer combinées dont l'effectif sera déterminé par un échange ultérieur de communications entre leurs gouvernements, mais dont l'ensemble devra être suffisant pour pouvoir saisir et occuper les différentes forteresses et positions militaires du littoral mexicain.

« Les commandants des forces alliées seront, en outre, autorisés à accomplir les

autres opérations qui seraient jugées, sur les lieux, les plus propres à réaliser le but spécifié dans le préambule de la présente convention, et notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers.

« Art. 2. Les hautes parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives-prévues par la présente convention aucune acquisition de territoire ni aucun avantage particulier, et à n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement.

« Le sens que le gouvernement de l'Empereur attachait à ces dispositions se trouve fixé dans l'extrait suivant des instructions que le ministre des affaires étrangères adressait, le 11 novembre dernier, à l'amiral Jurien de la Gravière, et qui étaient communiquées en même temps aux cabinets de Londres et de Madrid :

« L'intérêt de notre dignité et des considérations puiscées dans les circonstances climatiques du littoral se réunissent pour exiger un résultat prompt et décisif. C'est principalement en vue de cette éventualité qu'il est mis à votre disposition un corps de troupes de débarquement qui, joint aux autres contingents militaires, fournira aux alliés les moyens d'étendre le cercle de leur action.

« Le gouvernement de l'Empereur admet que, soit pour atteindre le gouvernement mexicain, soit pour rendre plus efficace la coercition exercée sur lui par la prise de possession de ses ports, vous puissiez vous trouver dans la nécessité de combiner une marche dans l'intérieur du pays, qui conduirait, s'il le fallait, les forces alliées jusqu'à Mexico même. — J'ai à peine besoin d'ajouter qu'une autre raison pourrait vous y déterminer : ce serait la nécessité de pourvoir à la sûreté de nos nationaux, dans le cas où elle se trouverait menacée sur un point quelconque du territoire mexicain que l'on pourrait raisonnablement atteindre.

« Les puissances alliées ne se proposent, je vous l'ai dit, aucun autre but que celui qui est indiqué dans la convention ; elles s'interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, et notamment d'exercer aucune pression sur les volontés des populations, quant au choix de leur gouvernement. Il est cependant certaines hypothèses qui s'imposent à notre prévoyance et que nous avons dû examiner.

« Il pourrait arriver que la présence des forces alliées sur le territoire du Mexique déterminât la partie saine de la popula-

tion, fatiguée d'anarchie, avide d'ordre et de repos, à tenter un effort pour constituer dans ce pays un gouvernement présentant les garanties de force et de stabilité qui ont manqué à tous ceux qui s'y sont succédé depuis l'émancipation.

« Les puissances alliées ont un intérêt commun et trop manifeste à voir le Mexique sortir de l'état de dissolution sociale où il est plongé, qui paralyse tout développement de sa prospérité, annule pour lui-même et pour le reste du monde toutes les richesses dont la Providence a doté un sol privilégié, et les oblige elles-mêmes à recourir périodiquement à des expéditions dispendieuses pour rappeler à des pouvoirs éphémères et insensés les devoirs des gouvernements.

« Cet intérêt doit les engager à ne pas décourager des tentatives de la nature de celles que je viens de vous indiquer, et vous ne devriez par leur refuser vos encouragements et votre appui moral si, par la position des hommes qui en prendraient l'initiative et par la sympathie qu'elles rencontreraient dans la masse de la population, elles présentaient des chances de succès pour l'établissement d'un ordre de choses de nature à assurer aux intérêts des résidents étrangers la protection et les garanties qui leur ont manqué jusqu'à présent. »

Le Journal des Villes et des Campagnes a reçu du ministère de l'intérieur le Communiqué suivant :

« Le Journal des Villes et des Campagnes annonce, dans sa Chronique parisienne du 13 mai, qu'il serait question d'un nouvel emprunt de cent vingt-cinq millions à contracter par la ville de Paris pour faire face à la dépense d'une nouvelle série de grands travaux d'embellissements, dont l'un des principaux consisterait à élever sur l'ancien emplacement de la barrière du Trône un arc de triomphe destiné à perpétuer le souvenir des victoires remportées par les armées françaises sous le second empire.

« Il n'est nullement question pour la ville de Paris d'un nouveau emprunt ni d'aucune nouvelle série de grands travaux. L'ensemble des grands travaux que la ville doit exécuter dans un délai de dix années, à partir de celle de 1859, a été déterminé par une convention passée entre l'Etat et la ville de Paris le 3 mai 1858, sanctionnée législativement le 28 du même mois et par la loi du 1^{er} août 1860 relative au dernier emprunt municipal. »

On lit dans la Patrie :

« L'opinion publique a accueilli avec une grande faveur la nouvelle que nous avons publiée, il y a quelques jours, de l'accord qui s'est établi entre la commission du budget et le Conseil d'Etat pour le retrait du projet de loi sur la surtaxe du sel.

« Nous apprenons que le travail de la commission du budget est conçu d'ailleurs dans un esprit de sage économie et qui ne peut qu'ajouter à l'autorité de ses résolutions. C'est ainsi que le produit de l'impôt du sel serait compensé par une réduction de plus de 30 millions sur les dépenses ordinaires, dont 6 millions sur le budget de la guerre, 3 millions sur la marine, 1 million sur le ministère de l'intérieur. Le surplus de la réduction porterait sur les divers autres départements ministériels et notamment sur celui des travaux publics.

« Si nous sommes bien informés, l'impôt sur les factures serait écarté et remplacé par une augmentation d'un dixième sur le timbre.

« On pense que les différents rapports de la commission du budget seront déposés avant la fin de ce mois. »

LOUIS BELLET.

Le Sénat a tenu hier une séance consacrée à un rapport de pétitions. On pense que les rapports budgétaires de MM. Alfred Leroux et Segris seront déposés à la fin de cette semaine. Plusieurs amendements sont encore à examiner au sein de la commission.

D'après une lettre de Paris reçue à Nantes et émanant, dit le Phare de la Loire, d'une personne en mesure d'être bien renseignée, non-seulement le projet de loi sur les sucres ne subira aucune modification, mais il paraît qu'on le détachera du budget extraordinaire pour le faire voter plus tôt. A dater du 1^{er} juillet prochain donc, selon toute apparence, la taxe de 12 francs par 100 kilogrammes serait exigible, aux termes du projet.

On écrit de Turin :

« Une Société se forme pour la culture en grand du coton dans la Pouille, la Calabre, la Sicile et la Sardaigne. La réussite est certaine, car dans l'île de Pantellorie, le coton est un des meilleurs produits. Les vastes terrains inutilisés de l'Italie méridionale pourraient ainsi produire quelque chose, d'autant mieux que dans les immenses plaines de la Pouille, on pourra se servir des charrues à va-

leur. Le vent est aux entreprises et aux associations, et si l'on choisit de bons administrateurs, l'Italie prendra rang parmi les puissances industrielles.

L'Indépendance belge rappelle au gouvernement italien certaines amitiés qui n'ont pas encore été soulagées par lui, et si du moins c'étaient les seules !

« Il s'agit, dit l'Indépendance, des malheureux soldats suisses de la garnison de Gaète dont, aux termes de la capitulation, le gouvernement italien devait servir les pensions à défaut de la monarchie déchue; ces pensions se font attendre et, une note doit être adressée à ce sujet, me dit-on, par le gouvernement fédéral au cabinet de Turin; l'exécution de cette clause du traité de Gaète aurait motivé l'absence du ministre suisse à Naples pendant le séjour qu'y a fait Victor-Emmanuel. »

Le même journal donne le résumé suivant d'une brochure publiée récemment à Berlin et qui contient des révélations, je dirai même des indiscrétions diplomatiques du plus haut intérêt. Elle est attribuée, à tort ou à raison, à M. d'Anerwald, ministre d'Etat du royaume de Prusse, qui est bien le personnage le mieux placé pour faire l'histoire des relations de son gouvernement avec la France pendant ces dernières années.

L'auteur commence par le récit de certaines négociations que la France voulut entamer avec la Prusse peu de temps après la paix de Vienne. La Russie, se faisant presser de la cour de Berlin l'interprète officieux des propositions de la France, entreprit de gagner le roi de Prusse aux vues communes des cours de Paris et de Saint-Petersbourg sur la question d'orient, par la perspective d'un agrandissement au Nord et au Midi, de manière à devenir la grande puissance du centre de l'Europe. « Si la Prusse, disait le diplomate russe, peut faire quelques « légers » sacrifices à la France du côté du Rhin et se rallier à nos vues communes sur l'Orient, il lui sera facile de sortir de la position d'infériorité qui résulte de sa position géographique, elle sera libre de chercher, au Nord et au Midi de l'Allemagne, les agrandissements auxquels elle a droit comme représentant la nationalité allemande. »

Ce plan ne séduisit pas la Prusse. Le régent saisit même l'occasion de la clôture de la session législative de 1860, pour répondre indirectement par une déclaration solennelle en faveur de l'union des souverains allemands et de l'inviolabilité de toutes les parties du territoire germanique.

La réunion de Baden-Baden suivit de près cette déclaration. S'il faut en croire la brochure, l'Empereur y développa un projet moins vaste que celui de la Russie, mais toujours conçu dans le même sens. On se sépara sans avoir rien conclu; seulement, les princes allemands, après avoir conféré avec le roi de Prusse, se retirèrent plus unis que jamais.

Au mois de juillet 1860, l'entrevue de Te-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 21 MAI 1862.

— N° 3. —

LES FIANÇAILLES

Dorothée pâlit et recule avec effroi. — C'est là ce que vous demandez ? balbutie-t-elle : je croyais m'être expliquée à cet égard une fois pour toutes.

— Ton refus, répond la mère, ne peut être considéré comme une résolution sensée ; ton cœur est libre, as-tu dit souvent, loin d'aimer un seul homme, à peine en connais-tu un que tu pourrais estimer ; ce noble ami te porte la plus vive affection, il t'offre un bonheur tel que tu n'en retrouveras jamais un pareil. Tu connais la position de ta famille, tu sais combien notre fortune est compromise ; tu peux devenir la bienfaitrice de ta mère et le soutien de tes sœurs. As-tu réfléchi, ma chère enfant, combien ton propre avenir sera triste, si tu persévères dans ta bizarrerie ? Abandonnée de tous, odieuse aux tiens, seule et entièrement perdue dans un monde froid et railleur, pauvre et sans appui ! Ne regretteras-tu point alors ta jeunesse et ne te repentiras-tu pas, dans l'amertume de ton chagrin, d'avoir repoussé, de gaieté de cœur et inconsidérément, tout le bonheur qui se présente en ce moment pour toi et pour les tiens ? Ce

noble caractère exige-t-il donc de toi de l'amour et de la passion, tels qu'ils peuvent être dépeints dans nos mauvais livres ? Demande-t-il plus que de l'amitié et de l'attention ? Et peux-tu les lui refuser ? Il est disposé à tous les sacrifices que réclame notre position fâcheuse, et que sa grande fortune lui permet ; mais si tu te moques si cruellement de lui, s'il se retire outragé et blessé, qui sait si tes sœurs, ta mère, toi-même, nous ne serons pas réduites, dans nos vieux jours, à mendier une aumône dédaigneuse, si tu ne me verras pas malade et dénuée de tout, et si tes yeux baignés de larmes ne se reporteront pas alors avec un regret bien amer, mais impuissant, vers ces jours évanouis à jamais !

— Arrêtez, ma mère, s'écrie Dorothée en proie au chagrin le plus vif. Hélas ! la raison est malheureusement de votre côté, et les torts du mien. Non, je n'ai jamais aimé et je n'aimerai jamais, mon cœur est fermé à ce sentiment ; les hommes que je connais m'inspirent tous de la répugnance, beaucoup même de la pitié, pour ne pas dire du mépris ; je comprends qu'un mariage qui se fonde sur la raison, qui nous procure le bien-être et qui nous met à l'abri des soucis, est quelque chose de désirable ; que je puis d'un seul mot faire votre bonheur et le nôtre à toutes ; qu'il y a générosité de ma part à prononcer ce mot ; et que la nécessité, le devoir filial et les considérations les plus puissantes m'y obligent peut-être ; cependant, pourquoi mon âme en fremt-elle ? — Hélas, mère chérie, si seulement, — le dirai-je ? n'interpréterez-vous pas mal mes paroles ? Oh, certainement, car je ne comprends pas moi-même.

— Parle, ma chère enfant, dit la mère

de moi, et ce que j'ai surtout à attendre de ton amour filial.

— Vous vous trompez ! s'écrie Dorothée avec véhémence, je ferai, par amour pour vous, plus même que je ne puis justifier à mes propres yeux, je me laisserai fiancer ce soir avec M. de Wallen, je vous en donne ma parole en ce moment.

Une exclamation générale de joie, des larmes, des embrassements, des sanglots empêchent et remplacent toute autre conversation. L'entretien fait place au tumulte le plus bruyant et le plus joyeux, toutes sont hors d'elles-mêmes et expriment avec vivacité, avec exagération même, leur joie et leur ravissement. Dorothée seule est redevenue tout à coup d'une extrême froideur, et s'abandonne, sans dire un seul mot, aux caresses qu'on lui prodigue et auxquelles elle ne répond pas.

O mon enfant chérie ! dit la mère enfin revenue à elle-même, oui, je t'ai mal comprise, et tu me le pardonneras ; ta déclaration spontanée et inattendue répare tout. Et maintenant j'ajoute encore à ces cadeaux de l'amour le présent le plus beau et le plus précieux, cette parure que le baron t'envoie ; je l'avais réservée, parce que je doutais réellement de ta belle âme.

La fille regarde sa mère avec surprise, puis elle jette un regard froid sur les pierres précieuses et les pose tranquillement sur la table, à côté des fleurs. Le déjeuner est servi, et l'on reste d'autant plus silencieux à table que la scène qui vient de se passer a été plus bruyante ; la conversation ne peut s'engager. On sonne à l'église, les domestiques apportent les manteaux et les livres. — Vous me pardonneriez, ma chère mère, dit Dorothée en posant le sien sur la table, de ne pas

de moi, et ce que j'ai surtout à attendre de ton amour filial. — Vous vous trompez ! s'écrie Dorothée avec véhémence, je ferai, par amour pour vous, plus même que je ne puis justifier à mes propres yeux, je me laisserai fiancer ce soir avec M. de Wallen, je vous en donne ma parole en ce moment.

de moi, et ce que j'ai surtout à attendre de ton amour filial.

— Vous vous trompez ! s'écrie Dorothée avec véhémence, je ferai, par amour pour vous, plus même que je ne puis justifier à mes propres yeux, je me laisserai fiancer ce soir avec M. de Wallen, je vous en donne ma parole en ce moment.

Une exclamation générale de joie, des larmes, des embrassements, des sanglots empêchent et remplacent toute autre conversation. L'entretien fait place au tumulte le plus bruyant et le plus joyeux, toutes sont hors d'elles-mêmes et expriment avec vivacité, avec exagération même, leur joie et leur ravissement. Dorothée seule est redevenue tout à coup d'une extrême froideur, et s'abandonne, sans dire un seul mot, aux caresses qu'on lui prodigue et auxquelles elle ne répond pas.

O mon enfant chérie ! dit la mère enfin revenue à elle-même, oui, je t'ai mal comprise, et tu me le pardonneras ; ta déclaration spontanée et inattendue répare tout. Et maintenant j'ajoute encore à ces cadeaux de l'amour le présent le plus beau et le plus précieux, cette parure que le baron t'envoie ; je l'avais réservée, parce que je doutais réellement de ta belle âme.

La fille regarde sa mère avec surprise, puis elle jette un regard froid sur les pierres précieuses et les pose tranquillement sur la table, à côté des fleurs. Le déjeuner est servi, et l'on reste d'autant plus silencieux à table que la scène qui vient de se passer a été plus bruyante ; la conversation ne peut s'engager. On sonne à l'église, les domestiques apportent les manteaux et les livres. — Vous me pardonneriez, ma chère mère, dit Dorothée en posant le sien sur la table, de ne pas

de moi, et ce que j'ai surtout à attendre de ton amour filial. — Vous vous trompez ! s'écrie Dorothée avec véhémence, je ferai, par amour pour vous, plus même que je ne puis justifier à mes propres yeux, je me laisserai fiancer ce soir avec M. de Wallen, je vous en donne ma parole en ce moment.

vous accompagner aujourd'hui, j'ai l'estprit trop troublé, je vais chercher à me remettre, ici dans la solitude, et me préparer à la société que nous aurons à dîner, et plus encore à la soirée.

— Comme tu voudras, mon enfant ; répond la baronne ; il est vrai que l'église et les paroles de notre pieux pasteur seraient bien l'endroit et l'occasion les plus favorables pour te recueillir, cependant ton idée ne sera nullement contrariée ; c'est évidemment le Ciel lui-même qui te donne à notre cher Wallen, toi, ma chérie, qui a le plus grand besoin d'une paternelle société, à son bras, tu apprendras à penser autrement, et peut-être n'est-il réservé de te voir nous surpasser toutes.

Dorothée restée seule examine presque machinalement les cadeaux. Les beaux livres magnifiquement reliés sont de ces nouveaux ouvrages religieux auxquels elle n'a jamais pu prendre intérêt. Qu'importe ? se dit-elle : le monde lui-même, la vie tout entière méritent-ils qu'on s'en occupe tant ? Pourquoi une si grande répugnance à remplir le rôle qui m'est dévolu ? Ce que je m'imaginai et me proposais auparavant n'est que songe et pure chimère ! Je vois que tout le monde me fait que jouer et feindre l'élevation ; et tombe volontiers et tranquillement dans le matériel. Si c'est le sort général, pourquoi vouloir me roidir si vivement contre lui ? Il est affreux ! mais enfin, tôt ou tard, la mort démêle le fil embrouillé de cette vie, et l'on trouve la liberté au-delà du tombeau.

Le ciel s'assombrit en même temps que l'esprit de la jeune fille. De gros nuages noirs s'accumulent et font pressager un orage. Un homme, à la taille élancée, arrivant du jardin, s'approche du salon.